

La dépendance des personnes âgées

Déclaration du groupe de l'Artisanat

La dépendance des personnes âgées est un sujet de préoccupation pour toute la population. Assurer sa prise en charge, pour ceux qui sont concernés aujourd'hui et le seront demain, requiert des réponses à la fois variées et coordonnées.

Pour le groupe de l'artisanat, il faut utiliser pleinement le levier de la prévention. Il importe en effet de mobiliser tous les moyens permettant de vieillir en bonne santé et de rester autonome le plus longtemps possible. L'avis le souligne à juste titre. Il invite aussi les caisses de retraites des salariés et des travailleurs indépendants à accroître leurs dispositifs en faveur des personnes âgées, afin de limiter l'évolution de leur perte d'autonomie.

Concernant l'accompagnement de la dépendance, le groupe de l'artisanat estime qu'il est essentiel, comme le précise l'avis, que les personnes âgées et leurs familles obtiennent des réponses à toutes leurs interrogations lorsque survient une perte d'autonomie. L'accès à ces informations suppose de pouvoir identifier facilement le point de contact où s'adresser.

Or, des progrès restent à faire pour que toutes les personnes âgées et leurs familles disposent d'un lieu d'accueil, proche de leur domicile, pour les informer sur les structures, sur les dispositifs d'accompagnement et sur les aides auxquelles elles peuvent prétendre.

Concernant le maintien à domicile, qui correspond au souhait de la grande majorité des personnes âgées et de leurs familles, le groupe de l'artisanat approuve les propositions de l'avis de mieux intégrer la question du logement dans la prise en charge de la perte d'autonomie. Les aides à la réalisation des travaux d'adaptation du logement sont fondamentales, tout comme le développement d'une offre de travaux labellisés, permettant à des professionnels du bâtiment de répondre aux besoins des personnes âgées.

Bien sûr, le maintien à domicile ne saurait s'entendre sans l'appui indispensable des services d'aide à domicile. À ce titre, le groupe de l'artisanat se réjouit, tant au nom du libre choix, qu'au regard de l'importance des besoins en la matière, que l'avis reconnaisse le besoin d'une offre reposant à la fois sur l'emploi prestataire et sur l'emploi direct, et qu'il encourage à une plus grande professionnalisation de ces emplois. Il considère également qu'il était aussi souhaitable, comme le fait l'avis, d'accorder une attention particulière au rôle des aidants familiaux et à la nécessité de mieux les accompagner et de les soutenir.

Concernant le financement de la dépendance, la proposition de l'avis d'une taxe sur toutes les successions et donations, hors transmission d'entreprise, est de nature à répondre à l'objectif d'une couverture de base universelle pour tous, soutenu par le groupe de l'artisanat.

En revanche, le groupe de l'artisanat émet de fortes réserves sur la proposition d'un réexamen des incitations fiscales sur les emplois à domicile. Il voit là deux risques majeurs : un accroissement du reste à charge pour les classes moyennes et un développement du travail au noir. S'agissant d'un deuxième étage de financement, *via* un système d'assurance dépendance, le groupe de l'artisanat déplore que l'avis ne propose pas une incitation à la souscription, alors que le développement de cette couverture complémentaire permettrait de réduire le reste à charge des familles.

Enfin, concernant la gouvernance de la dépendance, le groupe de l'artisanat regrette que l'avis ne se soit pas orienté vers une intégration de la CNSA à l'assurance maladie. Cela aurait pourtant non seulement répondu à une logique de cohérence, compte-tenu du poids majoritaire des dépenses de santé dans la dépendance, mais aussi favorisé une meilleure optimisation des financements consacrés à la perte d'autonomie.

Malgré ces réserves, le groupe de l'artisanat a voté l'avis, considérant que ses propositions vont globalement dans le bon sens.